

commentaire d'arrêt sur la curatelle

Par minda, le 16/02/2006 à 20:00

bonjour a tous voila j'ai commentaire d'arrêt a faire mais javoue ramer sur le commentaire j'ai mis l'arrêt en bas voila mon probleme de droit
le juge peut il ouvrir le regime de protection de la curatelle si le medecin spécialiste ne confirme pas l'altération des facultés mentales ou corporelles de la personne?

- I) l'ouverture du regime de protection: La curatelle
 - A) les personnes concernés
 - B) les conditions d'ouverture
- II) l'existence de la condition obligatoire
 - A) le consentement du medecin spécialiste

sur le moyen unique:

Vu les articles 493-1 et 509 du code civil

Attendu qu'il résulte de ces textes que le juge ne peut placer une personne sous le regime de la tutelle ou curatelle pour altération de ses facultés mentales ou corporelles que si cette altération a été constatée par un medecin spécialiste choisi sur une liste établie par le procureur de la republique

Attendu que le juge des tutelles a ouvert d'office une procédure de protection à l'égard de mme x qu'il a placé sous sauvegarde de justice, et a commis un medecin spécialiste pour l'examiner; que ce praticien a estimé dans son rapport, que mme x ne présentait aucune altération de ses capacités psychiques et corporelles nécessitant une mesure de protection.

Attendu que pour confirmer la décision du juge des tutelles plaçant mme x sous le regime de la curatelle, le jugement attaqué énonce, apres avoir rappelé l'avis du medecin spécialiste, qu'il résulte tant du rapport du mandataire spécial désigné par le juges que du certificat dressé par le medecin traitant de mme x et de ses déclarations lors de l'audition qu'elle présente des troubles notamment de memoire qu'elle ignore la consistance de son patrimoine et n'a pas une conscience précises des actes recents passés par elle ou pour elle

attendu qu'en se déterminant ainsi alors qu'il avait relevé auparavant que le medecin spécialiste désigné par le juges ds tutelles n'avait constaté aucune altération des facultés mentales ou corporelles de mmx , le tribunal a violés textes susvisés donc casse et annule